

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



17029230293000416000662061

free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 50429_002_01
ADRESSE DU SITE : LE MONCES, CHEMIN DU MONCES, PRÈS
D49
COMMUNE : 50590 REGNEVILLE-SUR-MER
DATE : 17/10/2024

free

| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR : FREE MOBILE
COMMUNE : REGNEVILLE-SUR-MER
NOM DU SITE : REGNEVILLE-SUR-MER/LE MONCES
CODE SITE : 50429_002_01
ADRESSE : LE MONCES, CHEMIN DU MONCES, PRÈS D49 - 50590
REGNEVILLE-SUR-MER
TYPE DE SUPPORT : Pylône autostable
PROJET DE : Nouvelle antenne relais
**COORDONNÉES
GÉOGRAPHIQUES :** X = 316015.36, Y = 2453019.52
Longitude : -1.544609, Latitude : 49.0121457

| CONTACT FREE MOBILE

NOM : François-Xavier GIVRY
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL : fxgivry@free-mobile.fr
ADRESSE : Free Mobile
16 rue de la Ville l'Évêque
75008 Paris

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Cette anticipation est d'autant plus vitale à la lumière du rôle crucial des moyens de communication dans la crise sanitaire qui a frappé tous les territoires et l'incertitude, notamment en termes de re-confinement local, qui lui est liée.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile, de plus 30% chaque année, et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile dans l'ensemble des territoires. Et ce, dans le respect permanent des normes de protection sanitaire.

L'envolée des usages de téléphonie mobile, +18% contre une moyenne de 2 à 5% au cours des 5 dernières années ainsi que la multiplication par 3 du volume de données depuis les clés mobiles observées par l'ARCEP sur les 15 premiers jours du confinement illustrent la nécessité de mettre en place urgemment une infrastructure mobile adaptée et résiliente permettant de prendre en charge instantanément une croissance exponentielle des usages distants fiables.

A ce titre, le programme de Free Mobile, réalisé au plus près des besoins des territoires et de leurs administrés, est urgent étant donnée l'accélération exponentielle du besoin en débit liée aux outils numériques fort consommateurs de débit qui sont inéluctablement amenés à se généraliser qui plus est vu le contexte sanitaire comme, par exemple, les téléconsultations/télésoins, le télétravail et l'enseignement à distance, la possibilité de veiller en direct sur ses proches.

L'introduction de la 5G permet de faire bénéficier les utilisateurs ayant opté pour la 5G d'une technologie inédite pour couvrir leurs besoins en termes de débit par simple ajout d'équipements sur le réseau existant.

En effet, la 5G a été pensée pour couvrir ponctuellement et uniquement le temps de la communication le demandeur du service tout en assurant une multiplication allant jusqu'à 10 des débits ainsi qu'une latence durée d'attente avant le début du service (dit de « latence ») fortement réduite.

Ce processus de déploiement d'équipements 5G, qui constitue une étape cruciale au sein du programme de planification, de déploiement et de modernisation du réseau, doit être anticipé étant donné les délais incompressibles, entre 18 et 24 mois, nécessaires au déploiement des équipements sur chaque site

En effet, ce dernier implique, la mobilisation et l'intervention de nombreux travailleurs et artisans, principalement locaux, exerçants dans différents corps de métier : géomètres, aménageurs/syndic d'électricité, notaires, chauffeurs/livreurs, grutiers, conducteurs de

travaux (Génie Civil, Electricité), ... et, indirectement hôteliers, restaurateurs ...

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette l'installation d'une station relais sur le pylône existant de 36 m situé au Chemin de Moncé à Regneville sur Mer (50590) et émettant dans les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/2600 MHz afin de contribuer à la couverture en Internet haut et très haut débit de votre commune en 3G/4G.

Le réseau 5G sera présent via la fréquence 3500MHz.

Les antennes seront installées sur le pylône, les baies seront de petite taille et un grillage rigide de couleur verte sera installé tout autour du site.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Type		Panneau	
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuts (S1/S2/S3)		0° 120° 240°	



51401100004000114418

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
0°	4G 700 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	33	30.85	4°
120°	4G 700 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	33	30.85	4°
240°	4G 700 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	36 m	87 m	27.9 m	79.4 m	29.3 m	80.8 m	33	30.85	4°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁶⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux.

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

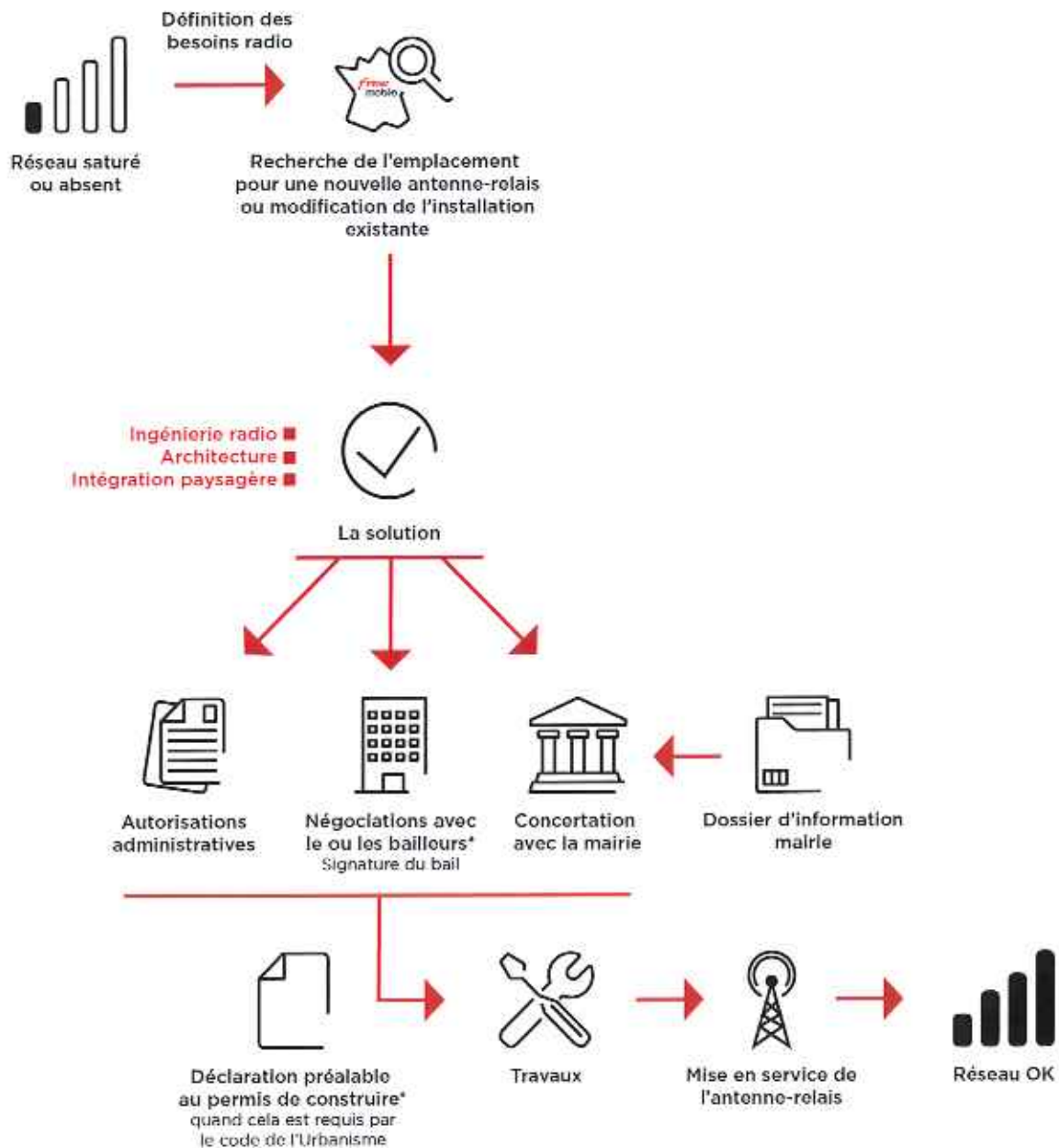
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéal

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire



1 302 93 00 00 00 00 0 1 1 2 9 1 8

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Octobre 2024
Début des travaux (prévisionnel)	Janvier 2025
Mise en service (prévisionnel)	Février 2025

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

LE MONCES, CHEMIN DU MONCES, PRÈS D49
50590 REGNEVILLE-SUR-MER

Coordonnées

Lambert II étendu

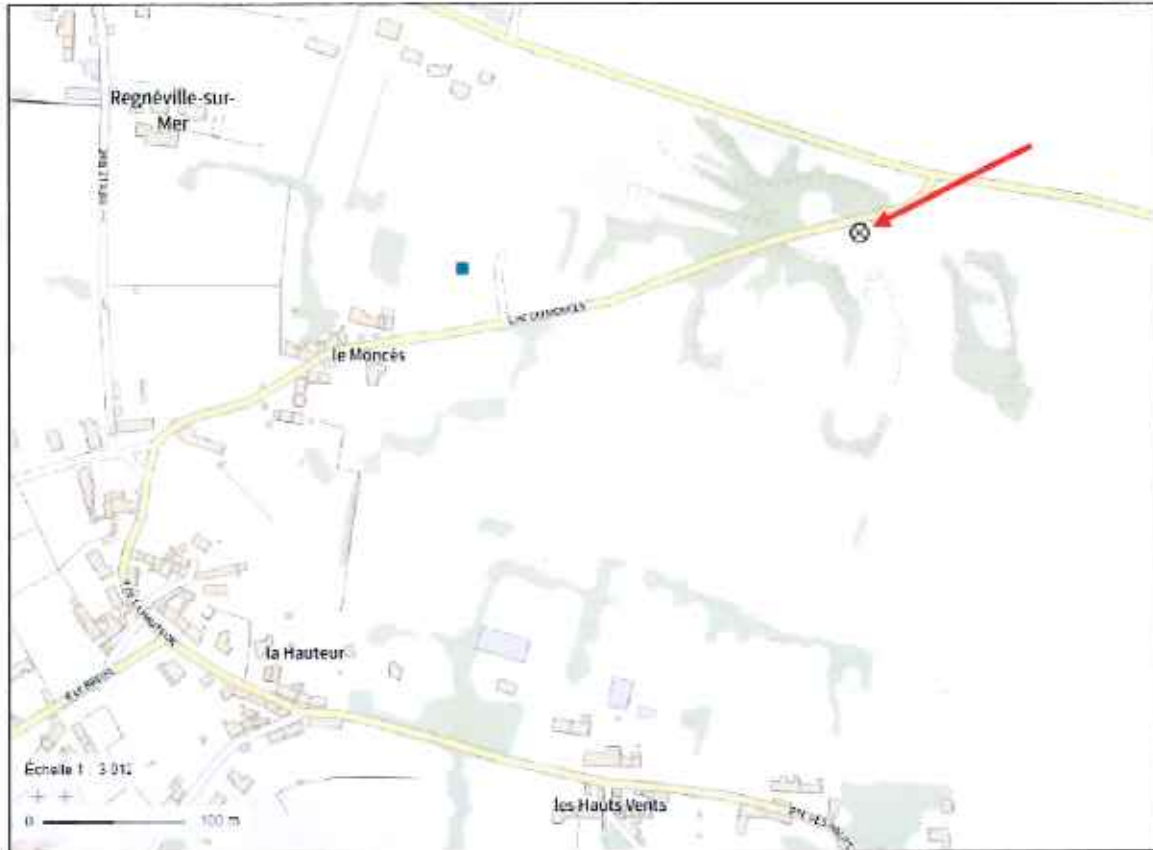
X = 316015.36
Y = 2453019.52

WGS 84

Longitude : -1.544609
Latitude : 49.0121457

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation



Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

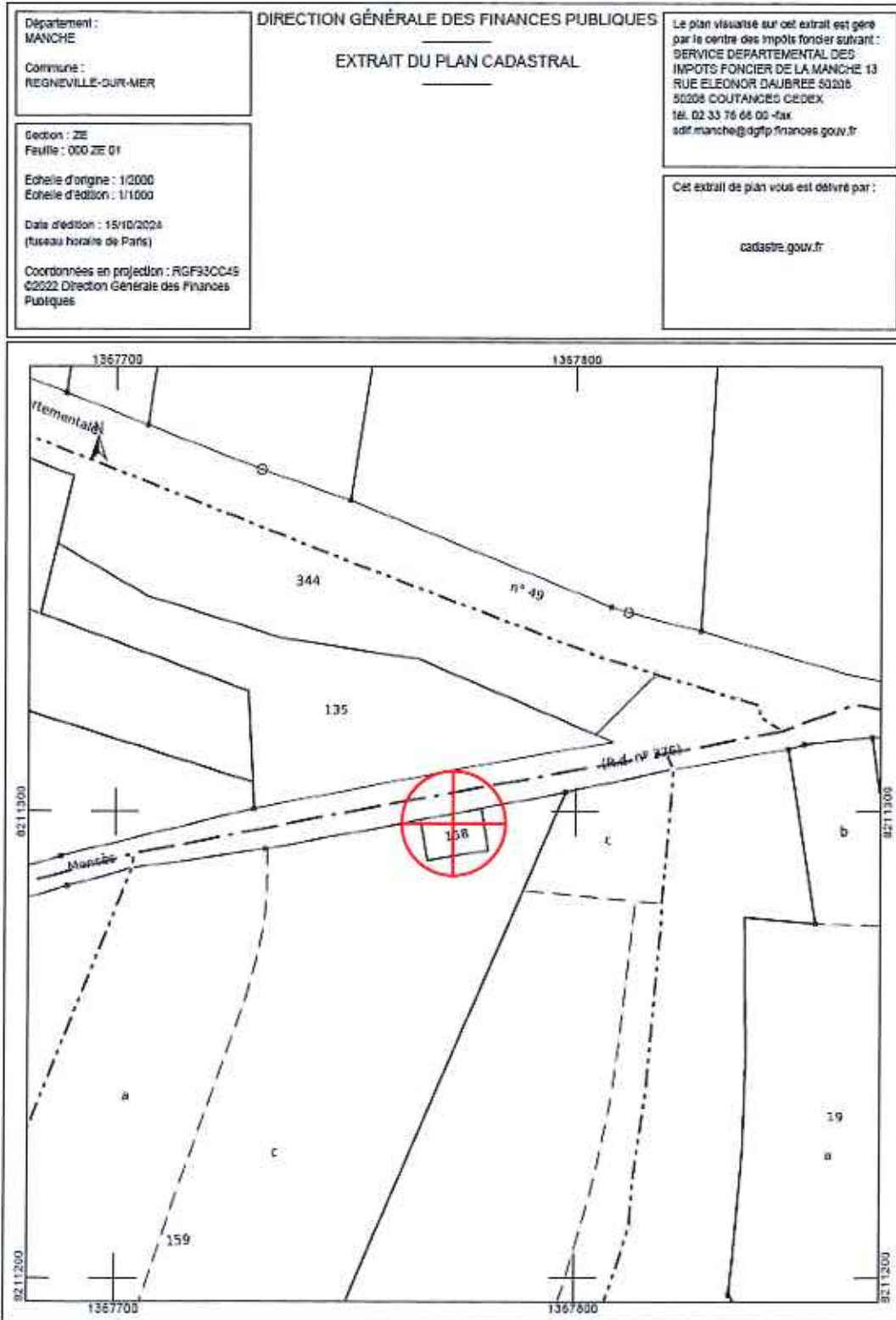
Sans objet



81VCL100004W00056205L

6. Plan de cadastre

5. Plan de cadastre



7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue



812E110000M000662E1

Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



01 00 1 10000 0000000000

8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

oui non

** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

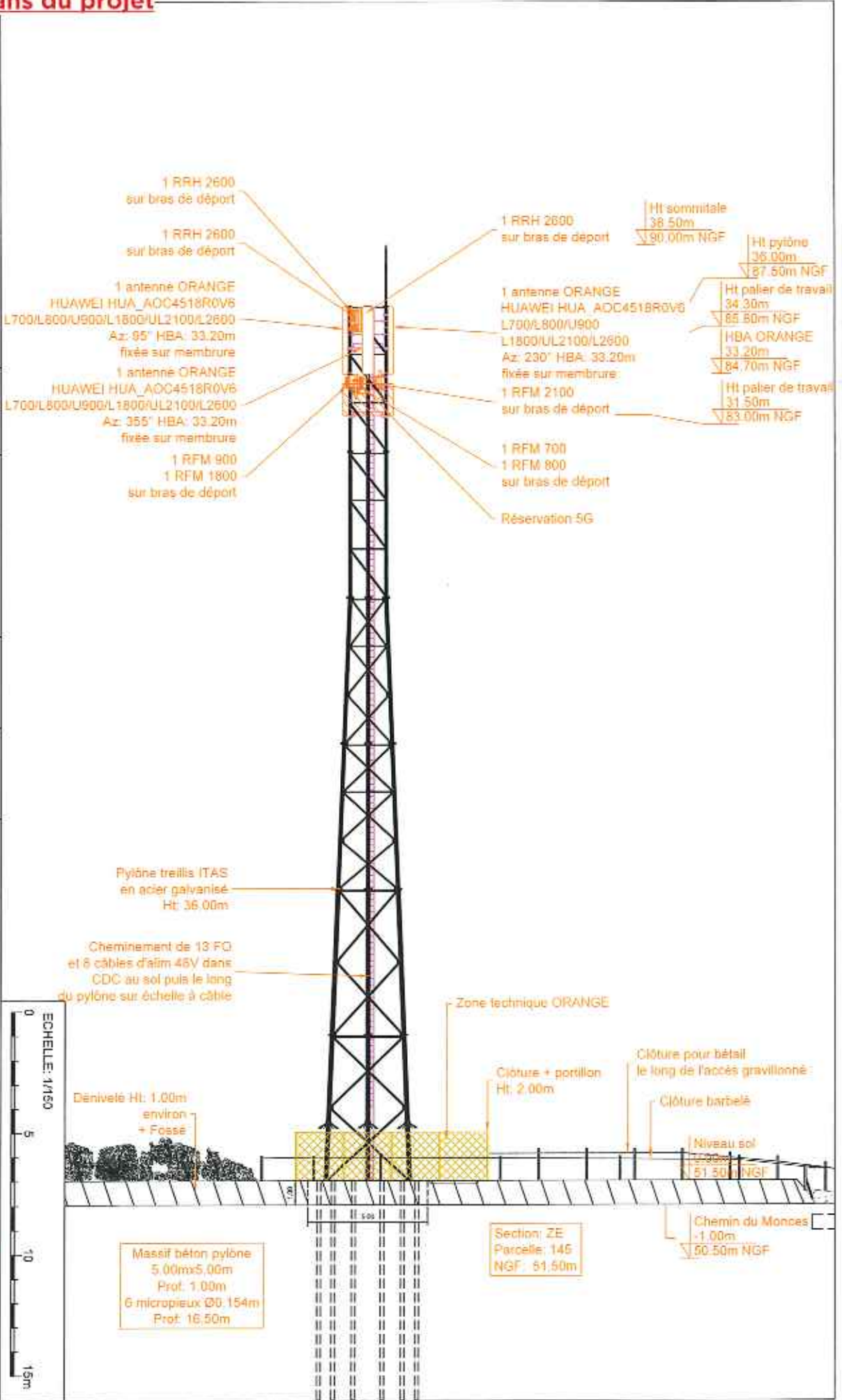
oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non

9. Plans du projet

MODIFICATIONS	APD 12638291 (ACCUEIL FNB)
DESIGNATEUR ENTREPRISE RESPONSABLE DU PLAN	BE
AXIANS	
DATE	05/04/2024
INDICE	1.0



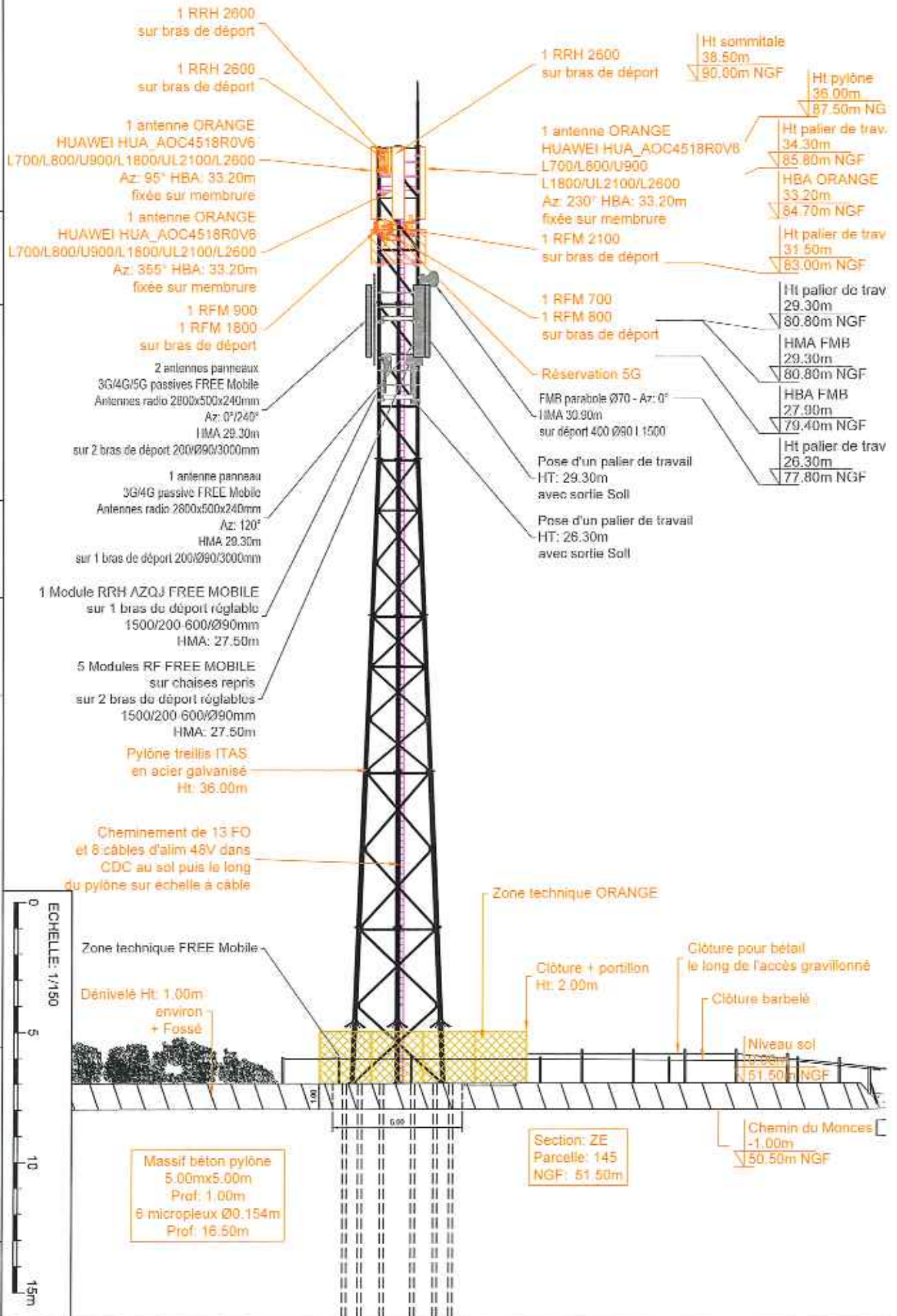
Chemin du Moncés - Les Hauts Vents
50590 REGNEVILLE SUR MER
PLAN DE SITE
ELEVATION - ETAT EXISTANT

ATC FRANCE

REF: ATC-50590-01

ATC France
1 rue Eugène
Vautier
30240
Ménard
Tel
07 45 30 11 00

3429366840000110418



Chemin du Mançès Les Hours Vents

50590 REGNEVILLE SUR MER

PLAN DE SITE

ELEVATION - ETAT PROJET

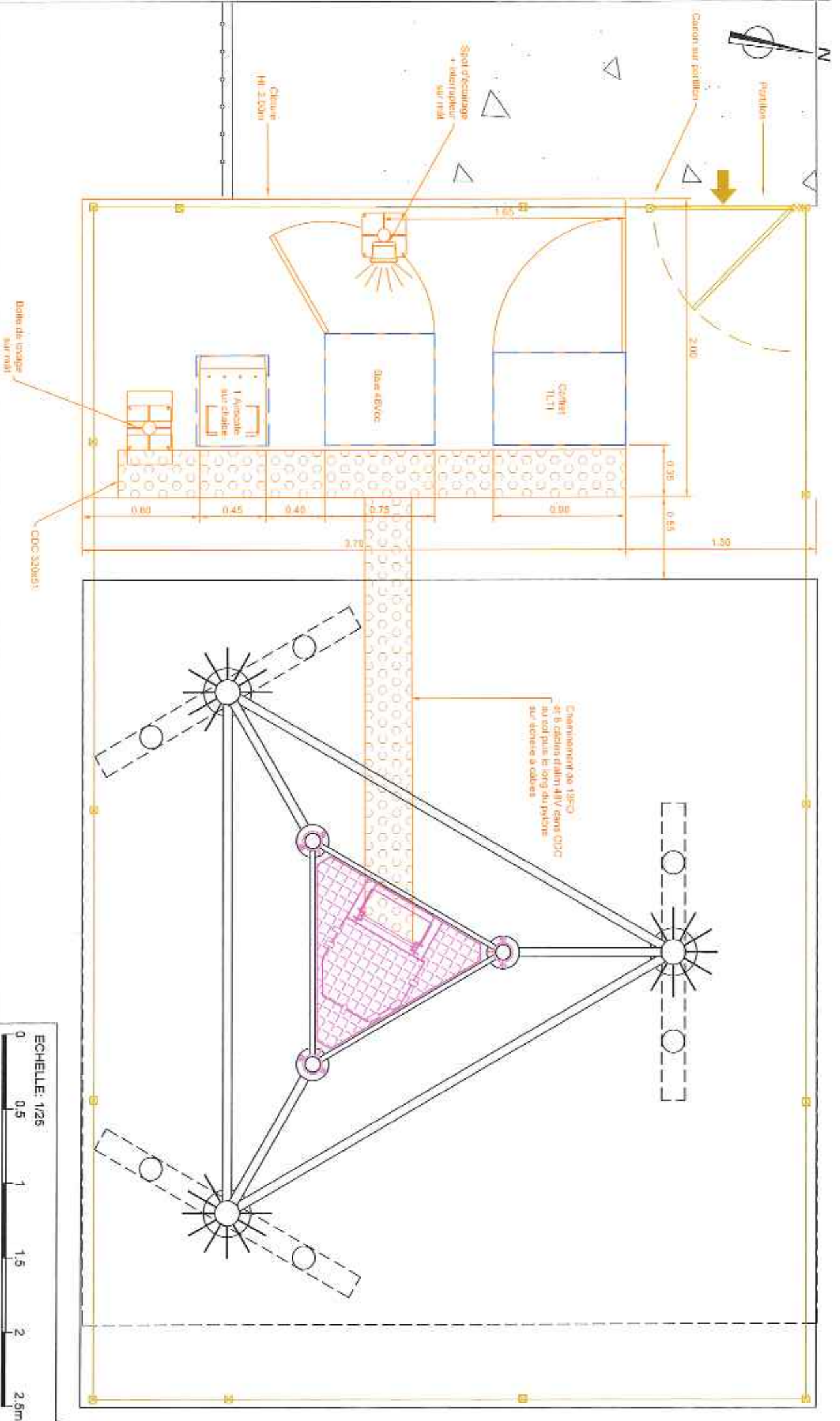


ATC FRANCE

ATC France
1 rue Eugène
Varin
92240
Massy
Tel: 01 46 59 50 90

REF: ATC-50590-01

006



APD 12838291 (ACCUEIL FMB)	BE	AXIANS	05/04/2024	1.0
<i>free</i>				

Chemin du Moncès, Les Hauts Vents
 50590 REGNEVILLE SUR MER

PLAN DE SITE
 PLAN DE ZONE TECHNIQUE EXISTANT

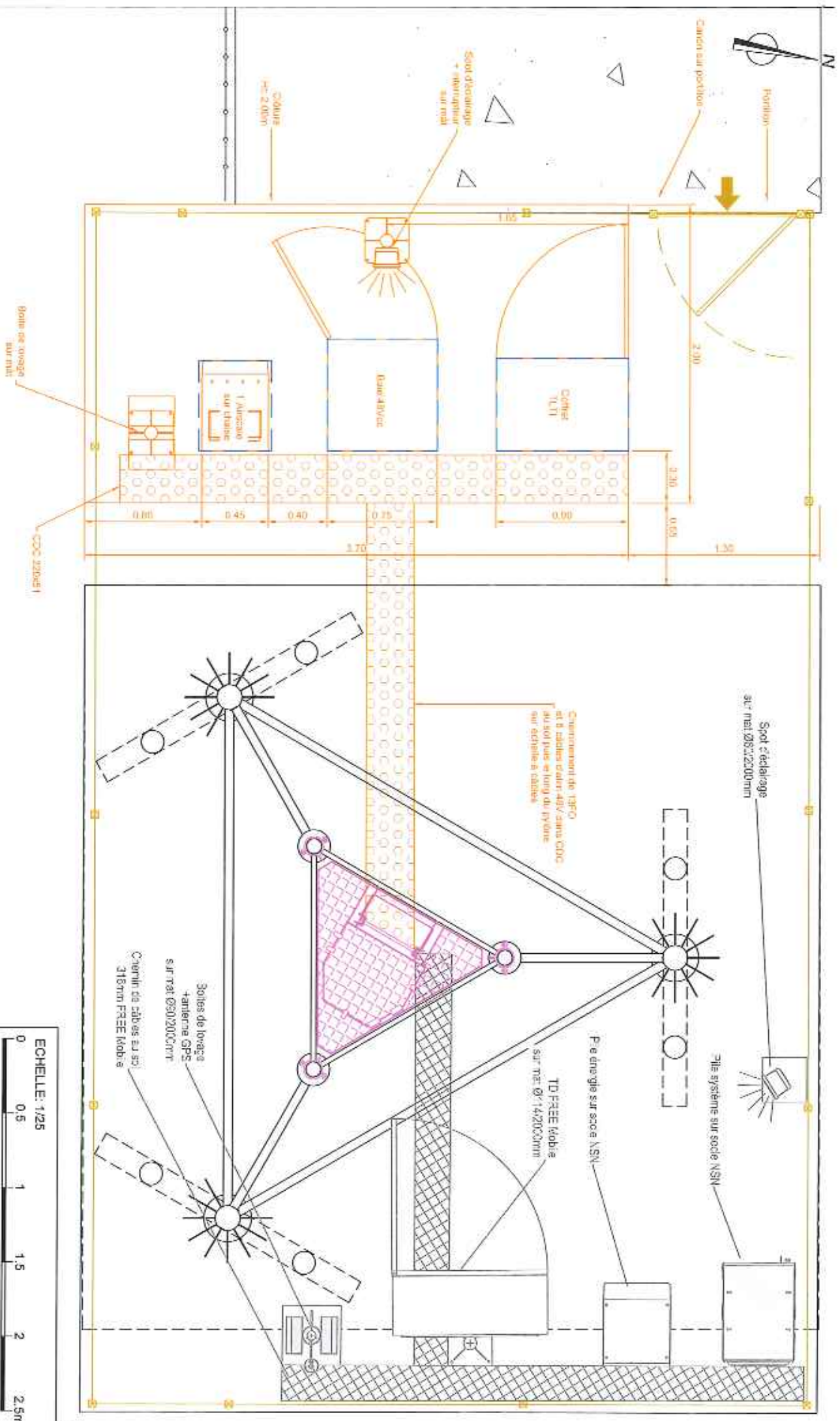


ATC FRANCE

ATC France
 1 rue Eugène
 Vallin
 82240
 Merville
 Tél :
 07 46 35 30 50

REF: ATC-50590-01

011



APD 12638291 (ACCUEIL FMB)	BE	AXIANS	05/04/2024	1.0
free				

Chemin du Moncès - Les Hauts Vents
 50590 REGNEVILLE SUR MER
 PLAN DE SITE
 PLAN DE ZONE TECHNIQUE PROJET

ATC FRANCE

ATC France
 1 rue Eugène
 Varin
 92240
 Massyfort
 Tél.
 07 45 95 50 90

REF: ATC-50590-01

012



10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Sito gouvernemental	www.radiofrquences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribuon-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Guide à destination des élus : l'essentiel sur la 5G	https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Brochure_5G_WEB.PDF
Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-dimplantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que « cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population ».

Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 17 février 2022, actualisant l'avis du 12 avril 2021 relatif à la 5G

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des nombreuses données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « le lien entre



exposition aux radiofréquences et risques sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable à celui pour les bandes de fréquences utilisées par les générations précédentes. »

L'ANSES précise, en réponse aux observations recueillies suite à la consultation publique lancée en 2021, que « Tous les effets biologiques ont bien été considérés dans cette expertise, à travers notamment les expertises précédentes réalisées par l'Anses afin d'évaluer les effets sur la santé associés à l'exposition aux radiofréquences. ».

Rapport de l'Agence Nationale des Fréquences sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, août 2020

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé des simulations numériques des niveaux d'exposition créés par la téléphonie mobile dans une zone urbaine très dense, à savoir le 14ème arrondissement de Paris. De par les résultats obtenus, l'ANFR a estimé un impact faible de l'introduction de la 5G sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques par rapport à un scénario de renforcement de la 4G sans 5G.

Rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G, septembre 2020

À ce jour, les agences sanitaires qui se sont prononcées considèrent les effets sanitaires de la 5G, comme des autres radiofréquences déjà utilisées, non avérés en-deçà des valeurs limites d'exposition. (base : rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G)

Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 20 avril 2021, Avis et conclusions relatifs à la 5G

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « la situation en matière de lien entre exposition aux radiofréquences et effets sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable aux bandes utilisées par les générations précédentes »

Rapport de l'ANFR relatif aux mesures d'exposition du public aux ondes avant et après mise en service de la 5G, décembre 2021

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé une campagne de 3000 mesures d'exposition du public aux ondes avant et après mise en service de la 5G. Dans ce cadre, les résultats montrent que l'exposition est comparable avant et après introduction de la 5G.

Date	Agence sanitaire
janv.20	Agence de Protection Environnementale Irlandaise
16-avr-19	Ministère Allemand de l'Environnement, de la Nature et de la Sécurité Nucléaire
28-mars-19	Ministère Autrichien du Climat, de l'Environnement, de l'Energie, de la Mobilité, de l'Innovation et de la Technologie (BMK), 28 mars 2019
11-janv-19	Direction de la Radioprotection et de la sécurité nucléaire de Norvège (DSA), 11 janvier 2019
05-mai-19	Autorité Sanitaire Danoise (Sundhedsstyrelsen)
19-févr-20	Comité Consultatif Scientifique sur les Radiofréquences et la Santé d'Espagne
04-janv-19	Autorité Finlandaise de radioprotection
nov-19	Agence Nationale de la Santé Publique Suédoise
avr-20	Agence Australienne de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection
03-déc-19	Ministère de la Santé de Nouvelle Zélande
sept-20	Conseil de la santé des Pays-Bas
nov-19	Département fédéral Suisse de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
avr-19	Food and Drug Administration (Etats-Unis)

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.

Déposé le : 19.10.2024
130233009A V01036
LR R1 AR

SD : 570C:0030443815



Mairie - Regnéville-sur-Mer
2 rue des Cap-Horniers
50590 REGNEVILLE SUR MER



130233009A V01036

